

# Révision du POS en PLU de Manéglise

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (débattu en Conseil Municipal le 23/05/2016)



GeoDev LE HAVRE Téléphone : 02 35 46 55 08 www.geodev-conseil.com

#### **CACHET DE LA MAIRIE:**

#### **REVISION DU POS EN PLU:**

Prescrite le 14 avril 2014 Enquête publique du 22/05/17 au 22/06/17 inclus Approbation par délibération du 17 juillet 2017



## **SOMMAIRE**

## Préambule du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le contenu du PADD

La méthodologie appliquée

Les enjeux du diagnostic

Les objectifs démographiques

Le potentiel territorial

La vision des élus du devenir communal

#### Les orientations

#### Habitat et fonctionnement urbain

Promouvoir une gestion économe de l'espace et confirmer la centralité Adapter l'offre de logements aux besoins de la commune Conforter l'offre en équipements et services publics

#### Transport et déplacements

Encourager le développement des transports collectifs Encadrer l'évolution du réseau viaire actuel Compléter le réseau de cheminements doux

#### Activités économiques

Pérenniser l'activité agricole Maintenir et développer les activités de proximité

#### Paysage et patrimoine

Conforter l'identité rurale de la commune Ménager la qualité paysagère et les éléments identitaires du paysage

#### **Environnement**

Préserver et valoriser les ressources Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques

Ce document d'urbanisme a été élaboré selon les dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme applicables au 31 décembre 2015.



#### Le contenu du PADD

Le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est déterminé par l'article L151-5 du Code de l'Urbanisme :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit : 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

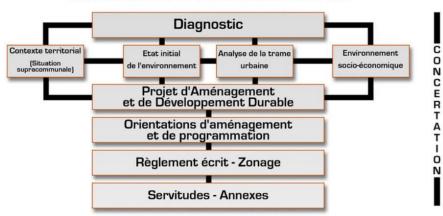
2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. » Le PADD est une pièce incontournable du document d'urbanisme et permet de structurer le projet communal en vue d'une organisation générale du territoire. Le PADD constitue la feuille de route du document d'urbanisme et synthétise le projet politique du conseil municipal pour la commune à une échelle temporelle de 10 ans.

Il s'agit d'un document simple et non technique, accessible à tous les citoyens, qui permet un débat clair au sein de la collectivité.

#### METHODE D'ELABORATION DU PLU





## La méthodologie appliquée

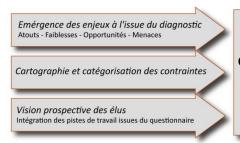
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU de Manéglise a été élaboré selon une méthodologie structurée autour de trois points d'étapes :

- ✓ La prise en compte des enjeux du territoire qui ont été mis en avant lors de la phase de diagnostic partagée avec la commune de Manéglise;
- ✓ L'identification des contraintes qui impactent le territoire de Manéglise. Un travail de recensement, de hiérarchisation et de cartographie des contraintes à l'aménagement a été mené;
- ✓ L'intégration au PADD des préconisations des élus. Un questionnaire de prospective territoriale a été transmis aux élus afin que chacun d'entre eux donnent leur vision du territoire communal à une échelle temporelle de 10 ans. Le dépouillement des questionnaires a permis d'identifier les grandes pistes de travail définies dans le PADD.

Le PADD présente le projet communal pour les années à venir :

- exprime les éléments du projet communal sur lesquels la commune souhaite s'engager ;
- fixe la stratégie urbaine dans un souci de développement durable.

## METHODE D'ELABORATION DU PADD



Projet
d'Aménagement et de
Développement
Durables



Le détail de cette méthodologie est présenté dans le volume 2 du rapport de présentation.

# Du diagnostic au PADD

- ✓ Le contexte territorial ;
- √ L'évolution urbaine et historique ;
- ✓ L'environnement socio-économique ;
- √ L'état initial de l'environnement.



## Les enjeux du diagnostic

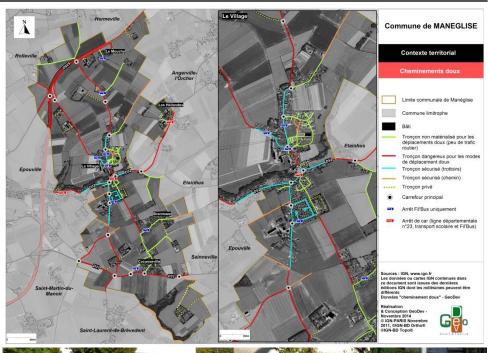
Le diagnostic du Plan Local d'Urbanisme est structuré autour de *quatre principaux chapitres* :

- ✓ Le contexte territorial ;
- √ L'évolution urbaine et historique ;
- √ L'environnement socio-économique ;
- √ L'état initial de l'environnement.

Le PADD doit permettre d'apporter des réponses aux enjeux stratégiques identifiés dans le diagnostic.

Les principaux enjeux du diagnostic sont rappelés ci-après :

- ✓ Le contexte territorial. Quelques enjeux issus du diagnostic :
- >> Maîtriser l'urbanisation pour ne pas contribuer à l'insécurité routière et pour ne pas engendrer de congestions
- >> Poursuivre l'amélioration du réseau de cheminements doux
- >> Renforcer le rôle et les fonctions du centre-bourg (maintenir le lien social et la vie communale)
- >> Urbaniser en priorité des secteurs à proximité des offres de transport
- >> Intégrer les grandes orientations des documents supracommunaux (DTA, SDAGE, SCoT, PLH, PDU...)



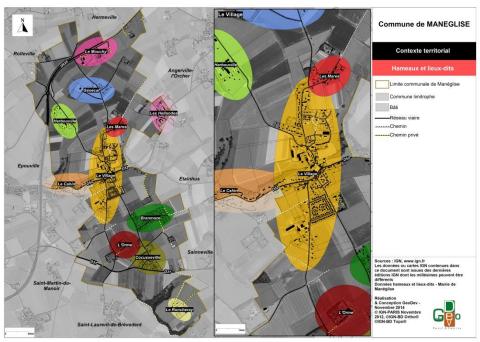




## Les enjeux du diagnostic

- ✓ L'évolution urbaine et historique
- >> Renforcer le rôle du centre-bourg dans le fonctionnement urbain communal
- >> Envisager des formes urbaines denses et peu consommatrices d'espaces
- >> Penser l'urbanisation de la commune à partir de l'enveloppe urbaine existante
- >> Identifier les constructions qui contribuent à l'identité communale
- >> Régulariser les incohérences du POS





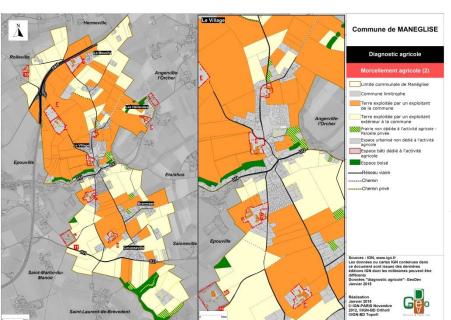






#### Les enjeux du diagnostic

- ✓ L'environnement socio-économique
- >> Intégrer les objectifs de production de logements du PLH
- >> Adapter les formes urbaines aux besoins des futurs habitants
- >> Promouvoir des formes d'habitat adaptées aux parcours résidentiels
- >> Renforcer le bourg comme lieu de vie
- >> Structurer la tache bâtie auprès des équipements et services
- >> Pérenniser l'activité économique communale
- >> Conforter l'activité agricole sur le territoire de Manéglise
- >> Soutenir le tourisme vert



	-				•	•
Evolution de la taille des ménages à Manéglise						
1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
3,15	3,32	3,23	3,20	3,16	2,87	2,74
Evolution de la taille des ménages au sein de la CODAH						
1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
3,16	3,00	2,79	2,66	2,48	2,32	2,23
Evolution de la taille des ménages dans le département 76						
1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
3,26	3,06	2,83	2,69	2,51	2,37	2,30

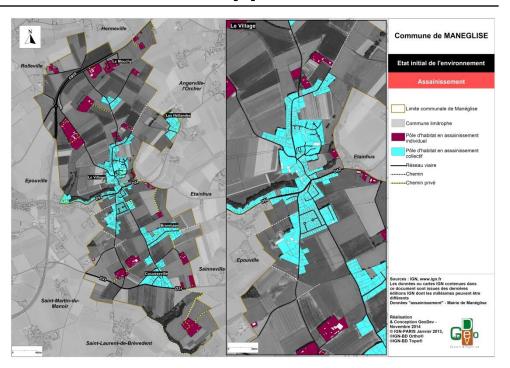




## Les enjeux du diagnostic

#### ✓ Etat initial de l'environnement.

- >> Adapter le projet communal en fonction de la capacité des réseaux
- >> Préserver la ressource en eau et éviter les pollutions
- >> Préserver les grandes entités naturelles pour leur intérêt pour les paysages et la biodiversité
- >> Identifier et préserver les éléments du patrimoine naturel qui contribue à la valeur écologique et paysagère de la commune
- >> Préserver les coupures d'urbanisation et les alternances entre espaces ouverts / espaces bâtis
- >> Maîtriser l'urbanisation en fonction des prescriptions du PPRI
- >> Eviter de surexposer les biens et les personnes aux risques







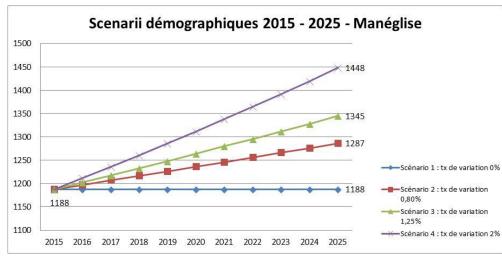
## Les objectifs démographiques

4 scénarios démographiques ont été soumis aux élus pour les 10 prochaines années. Le scénario n°3 correspond aux objectifs du PLH de la CODAH pour la commune :

Accueillir environ 90 à 100 habitants d'ici 2025, un besoin d'environ 60 logements

Taux d'occupation des ménages retenu sur la période 2015 – 2025 : 2,6 habitants par logement





Scénario 1 : « Maintenir le niveau démographique actuel pour les 10 prochaines années »

Pas d'habitants supplémentaires mais 23 logements à construire (cf. Point mort)

Scénario 2 : « Envisager une légère croissance démographique d'ici 2025 » Taux de variation annuel de 0,80% à partir de 2015 99 habitants en plus sur 10 ans (= 38 logements + 23 logements)

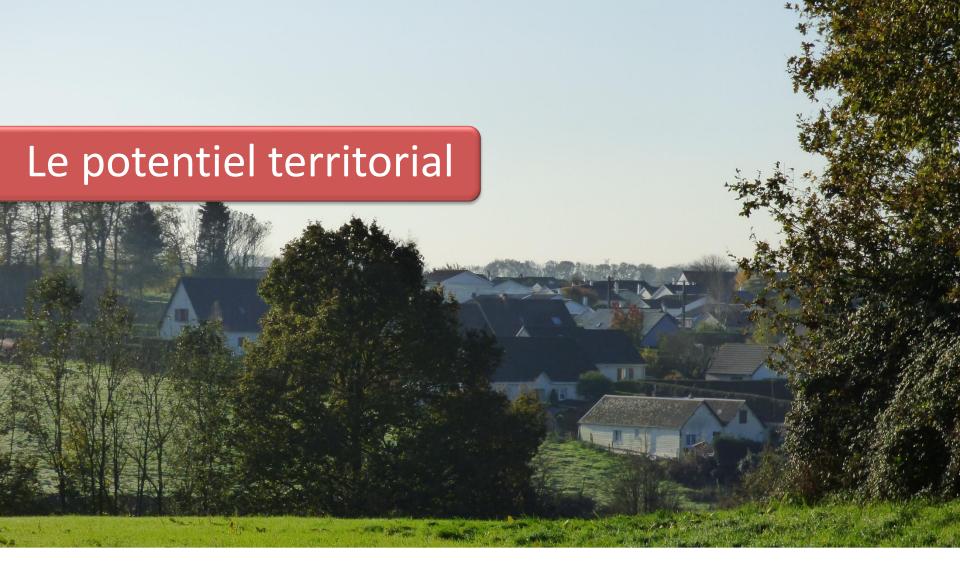
Scénario 3 : « Respecter une rythme démographique conforme avec les objectifs de construction de logements du PLH de la CODAH »

Taux de variation annuel de 1,25% à partir de 2015 156 habitants en plus sur 10 ans (= 60 logements + 23 logements)

Scénario 4 : « Mener une politique démographique ambitieuse »

Taux de variation annuel de 2% à partir de 2015 260 habitants en plus sur 10 ans (= 100 logements + 23 logements)





- ✓ Les sites et zones de contraintes ;
- ✓ Les contraintes d'urbanisation;
- ✓ Les contraintes d'inconstructibilité.

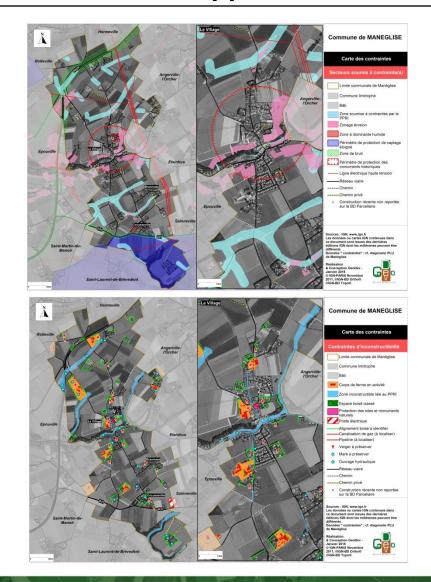


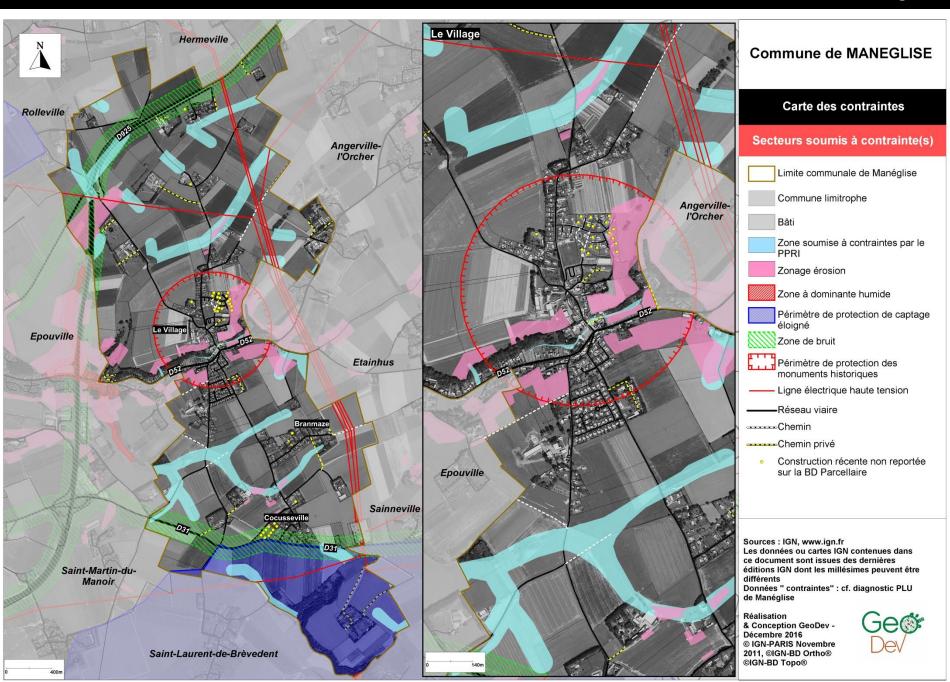
## Le potentiel territorial

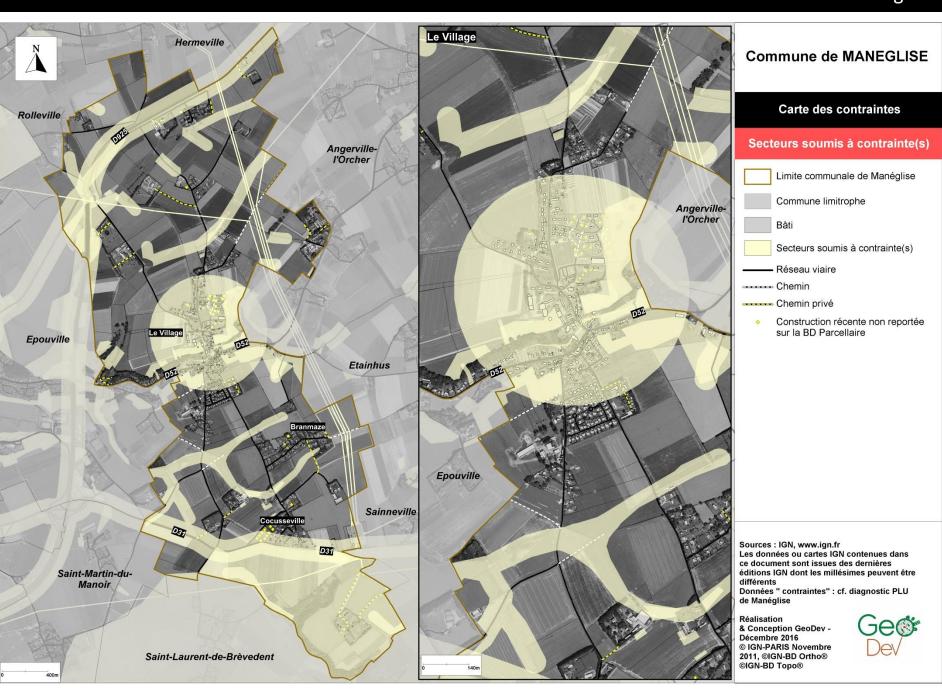
Ce travail a permis d'identifier *le potentiel territorial*, qui dans un premier temps détaille *l'intégralité des contraintes* puis dans un deuxième temps, fait *ressortir les espaces qui n'y sont pas sujets*.

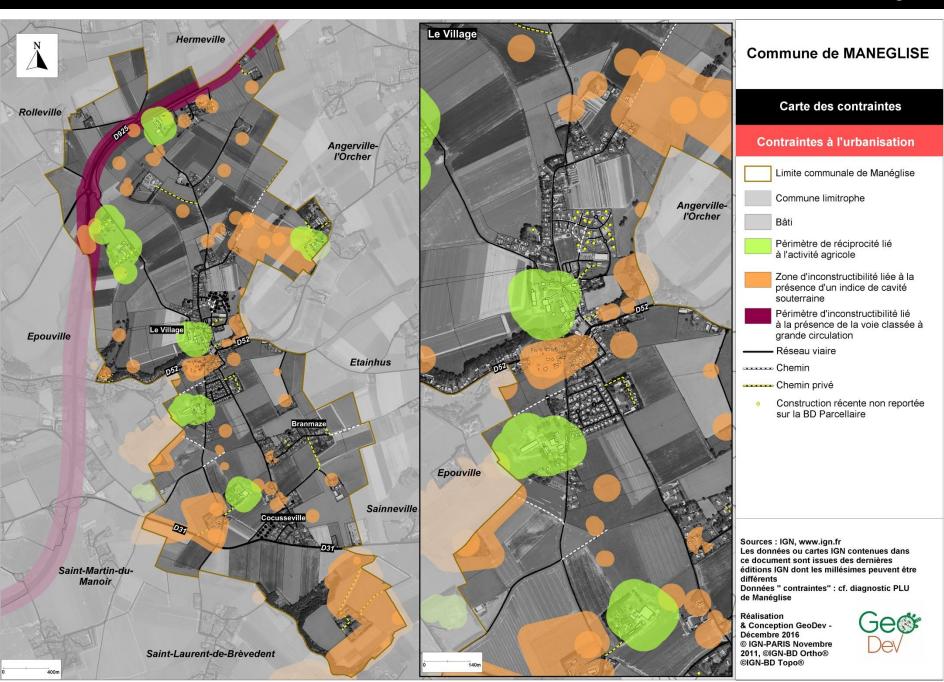
Les contraintes à l'aménagement ont été organisées en trois catégories en fonction du degré de contrainte :

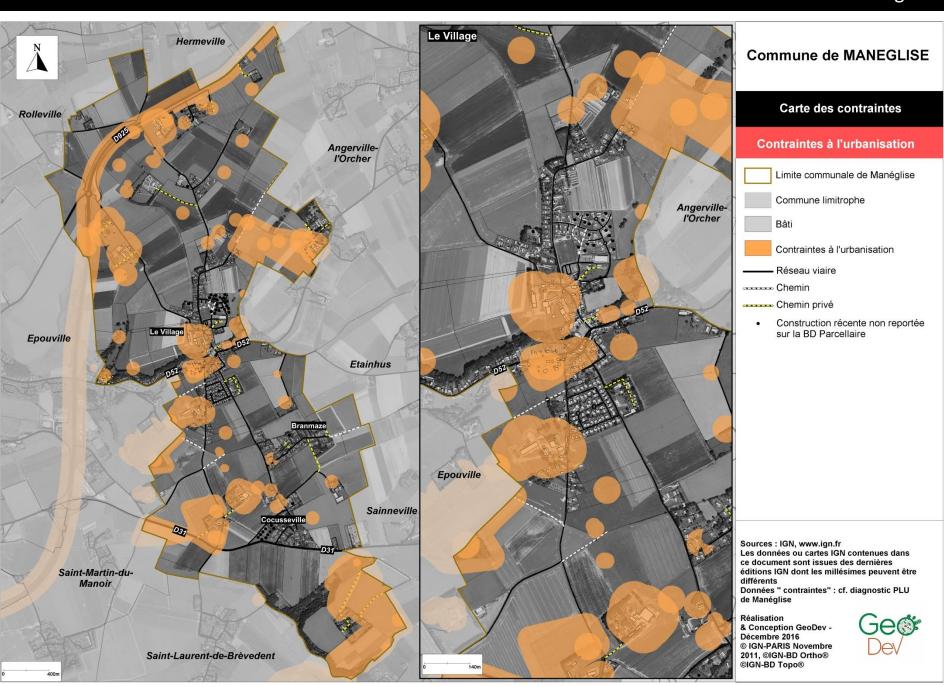
- ✓ Les secteurs soumis à contraintes : ces espaces sont soumis à des contraintes légères, qu'il est toutefois nécessaire de prendre en compte dans tous projets d'urbanisation (lignes électriques, périmètres éloignés de captage, sites archéologiques, etc.);
- ✓ **Les contraintes à l'urbanisation** : ces secteurs sont soumis à des contraintes moyennes qui obligent les projets d'urbanisation à se conformer à certaines dispositions (cavités souterraines, périmètres de réciprocité liés à la présence d'une exploitation agricole, etc.) ;
- ✓ Les contraintes d'inconstructibilité : ce sont des contraintes fortes et strictes qui sont irrévocables (périmètres d'inconstructibilité lié à la présence d'un axe de ruissellement, espaces boisés).

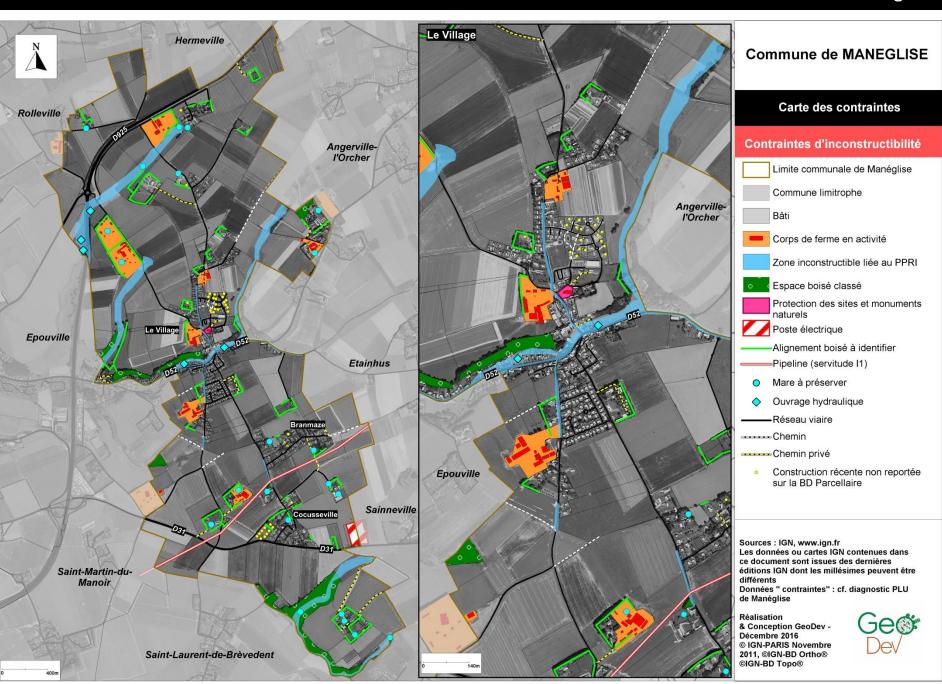


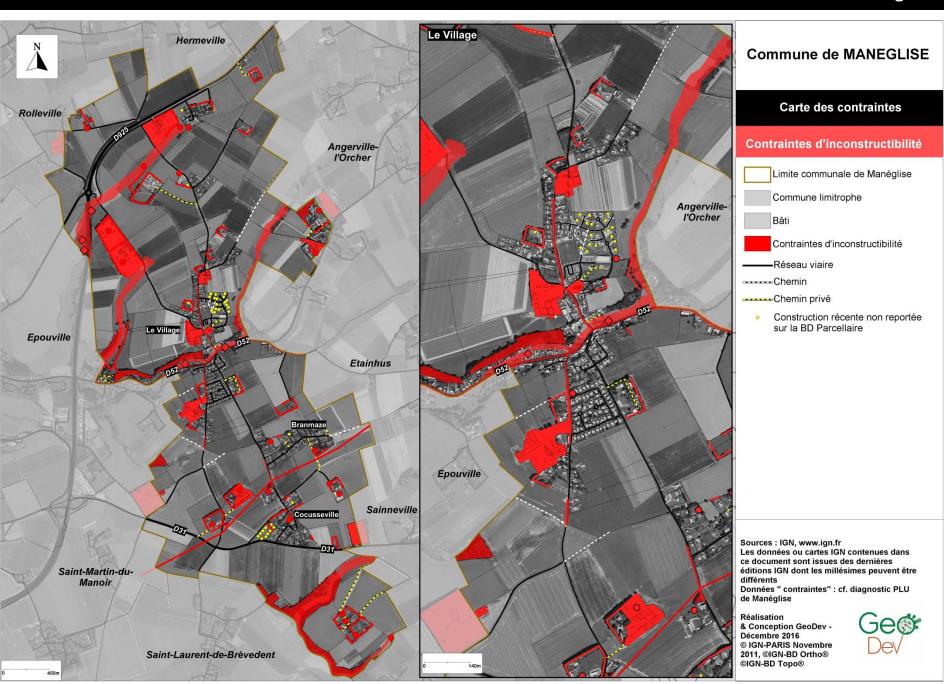


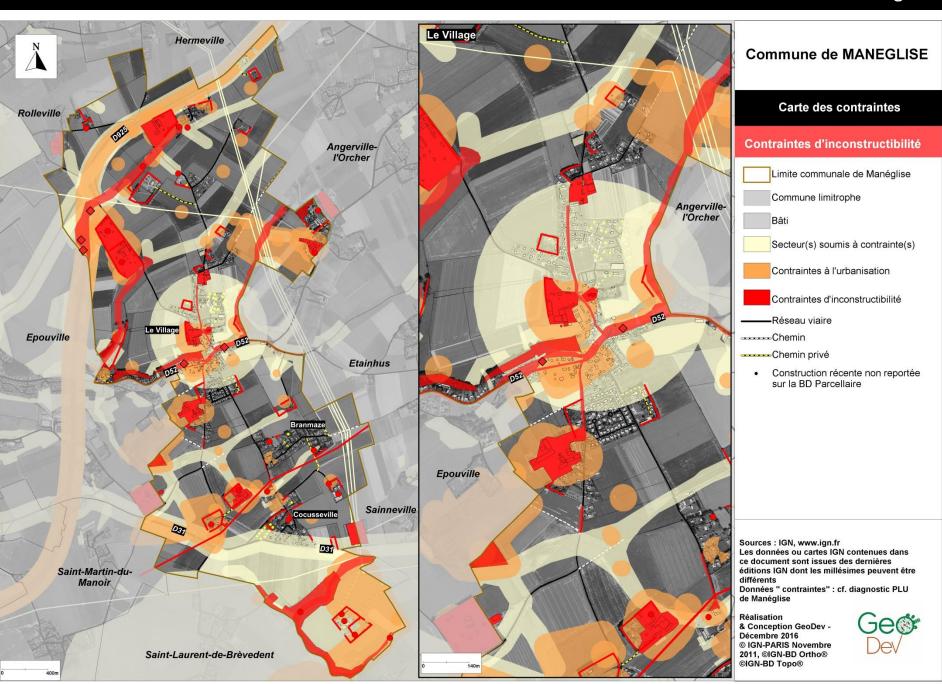
















#### La vision des élus du devenir communal

Les membres du conseil municipal ont été soumis à un questionnement sur le devenir de la commune de Manéglise. Le questionnaire proposé était construit autour de 8 thématiques :

- Habitat
- Protection du patrimoine
- Transports et déplacements
- Développement économique
- Equipements publics et services
- Agriculture
- Cadre de vie
- Programme d'actions

L'objectif de ce questionnaire est d'*identifier les pistes d'amélioration et les orientations* à intégrer dans le document d'urbanisme.

#### Plusieurs axes de réflexion ont pu être identifiés :

- ✓ Maintenir et développer le niveau de services et d'équipements ;
- ✓ Permettre la croissance démographique ;
- ✓ Développer le réseau de cheminements doux ;
- ✓ Compléter l'offre de logements :
- ✓ Préserver le caractère rural du village ;
- ✓ Protéger le patrimoine (naturel et bâti) ;
- ✓ Etc.



#### Questionnaire

« Projet d'Aménagement et de Développement Durables »





Les orientations s'organisent en 5 thématiques s'appuyant sur les grands domaines d'intervention des Plans Locaux d'Urbanisme définis par l'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme :

- Habitat et fonctionnement urbain
- Transport et déplacements
- Activités économiques
- Paysage et patrimoine
- Environnement



Le PADD du PLU de Manéglise a été travaillé en cohérence avec les objectifs de la loi portant Engagement National pour l'Environnement, dite Grenelle 2, du 12

juillet 2010 et qui a profondément modifié le contenu des PLU, et en particulier des PADD.

Ainsi, des objectifs chiffrés de maîtrise de la consommation d'espaces sont fixés dans le cadre de ce document. La préservation et la remise en état des continuités écologiques est également un enjeu affiché du PADD de Manéglise.

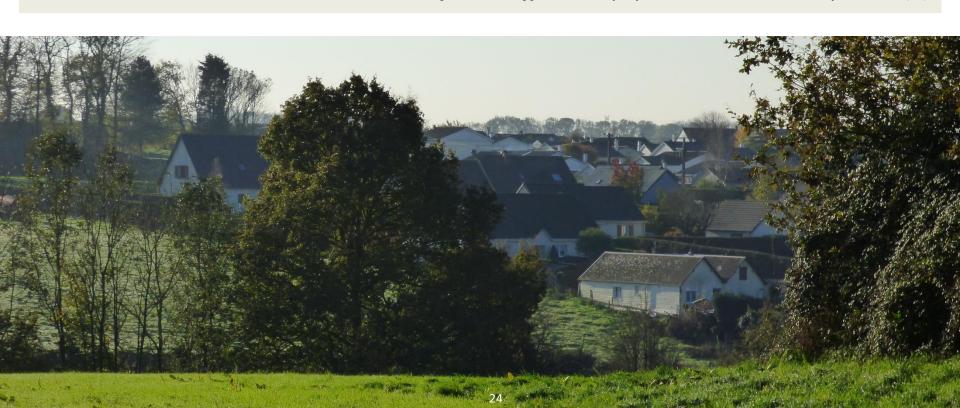






## Les grands objectifs pour Manéglise sont...

- ... promouvoir une gestion économe de l'espace et confirmer la centralité (5)
  - ... adapter l'offre de logements aux besoins de la commune (4)
    - ... conforter l'offre en équipements et services publics (3)





## A.1. Promouvoir une gestion économe de l'espace et confirmer la centralité

- ► Limiter l'étalement urbain vers les terres agricoles et les espaces naturels
- ▶ Densifier prioritairement les secteurs déjà urbanisés dans la mesure où les conditions d'accès et le dimensionnement des réseaux sont suffisants
- ► Ouvrir de nouveaux terrains à l'urbanisation pour accueillir de nouveaux habitants et y fixer des objectifs de densité bâtie
- ▶ Permettre **l'évolution de l'habitat** dans les **hameaux structurés** de la commune (Le Mouchy, Sénécal, Branmaze, Cocusseville, Les Hellandes)
- ▶ Interdire les nouvelles constructions dans les zones d'habitat diffus et dans les hameaux éclatés et éloignés du village (Le Roncheray, L'Orme, etc.)

>> OBJECTIFS CHIFFRES

15lgts/ha sur les zones d'ouverture à l'urbanisation Ne pas consommer plus d'4 ha d'espaces agricoles et naturels pour l'habitat

>> RAPPELS DU DIAGNOSTIC

14,4 ha consommés depuis 2000 pour 85 constructions 68% de la consommation d'espace s'est effectuée en extension de l'urbanisation





Site d'ouverture à l'urbanisation à l'Est du village

« La commune doit préserver son caractère rural »





## A.2. Adapter l'offre de logements aux besoins de la commune

- ► Augmenter la capacité du parc de logements de la commune
- ▶ Privilégier les petits programmes de construction s'intégrant dans le tissu bâti existant
- ▶ Proposer une offre de logements adaptée à tous les ménages afin de favoriser la mixité sociale
- ▶ Développer la mixité des formes urbaines en cohérence avec les besoins des futurs manéglisais (logements individuels, groupés, intermédiaires,...)

« Il faut promouvoir la mixité sociale et urbaine »

>> OBJECTIFS CHIFFRES

Moyenne de 6 logements par an sur 10 ans
+ 100 habitants d'ici 2026









## A.3. Conforter l'offre en équipements et services publics

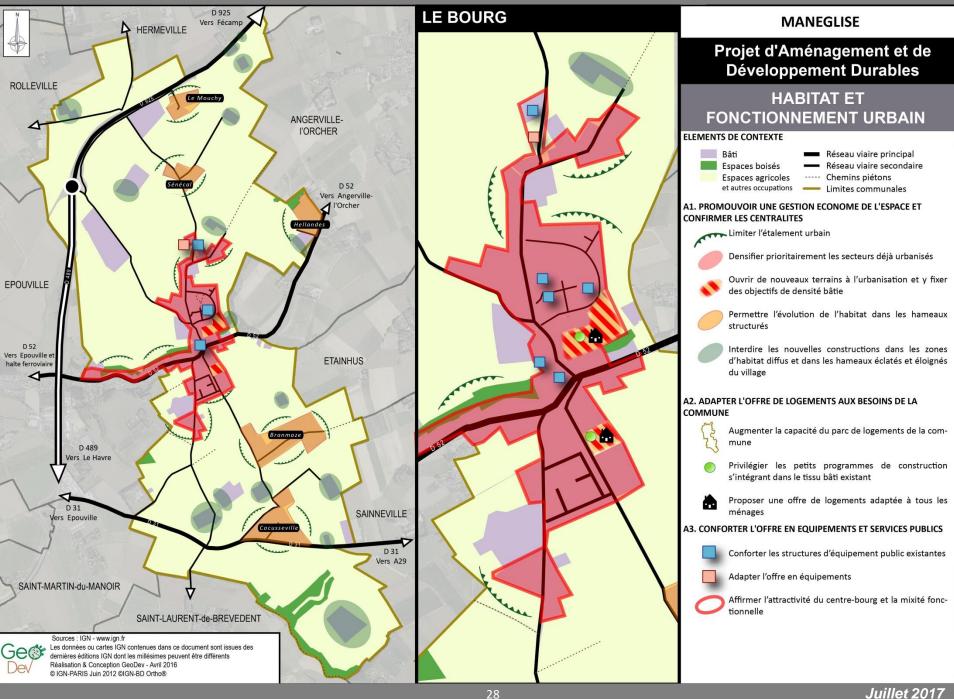
- ► Conforter les structures d'équipement public existantes (salle polyvalente, école, équipements sportifs,...)
- ► Adapter l'offre en équipements (projet d'extension du cimetière,...)
- ▶ Affirmer l'attractivité du centre-bourg et la mixité fonctionnelle (habitat, équipements, commerces, artisanat, ...)





« Développer le lien social et la vie associative »









Les grands objectifs pour Manéglise sont...

... encourager le développement des transports collectifs (4)

... encadrer l'évolution du réseau viaire actuel (5)

... compléter le réseau de cheminements doux (6)





## B.1. Encourager le développement des transports collectifs

- ▶ Organiser les déplacements vers la halte ferroviaire d'Epouville (navette, cheminement doux, piste cyclable, etc.)
- ▶ Accompagner l'instauration d'une offre de desserte en transport en commun de manière mutualisée permettant de renforcer l'accessibilité aux pôles de services
- ► Faciliter l'accès aux arrêts de car pour développer l'utilisation des transports en commun (ligne 23 et arrêts Fil'Bus)
- ▶ Identifier l'aire de covoiturage, située à l'extrémité de la voie rapide (RD 489) au Nord de la commune, comme une alternative à la voiture « solo »
- >> RAPPELS DU DIAGNOSTIC

*3 arrêts de car (ligne 23 du Département) et 10 arrêts Fil'Bus* 

Présence de la halte ferroviaire d'Epouville à 2,5km du centre-bourg

« Mieux signaliser et équiper l'aire de covoiturage située à l'extrémité de la voie rapide









#### B.2. Encadrer l'évolution du réseau viaire actuel

- ▶ Appréhender le contournement routier et piéton du village par l'Est à long terme, en cohérence avec les projets de développement urbain de ce dernier à moyen terme
- ► Maîtriser la circulation automobile sur les axes fréquentés (réduction de la vitesse, valorisation des entrées de bourg,...)
- ▶ Sécuriser les déplacements de tous les usagers notamment dans les rues des Anciens Combattants, du Général de Gaulle, de la Ferme Aimable ou encore route d'Herbouville et de Branmaze (élargissement de la chaussée, création de cheminements doux, valorisation des entrées de bourg,...)
- ► Encadrer la création de nouveaux accès notamment dans les hameaux structurés situés à la périphérie du village (Branmaze, Cocusseville, etc.)
- ► Compléter l'offre de stationnement notamment au hameau des Mares

« Développer le réseau viaire pour appréhender, à long terme un contournement du village par l'Est »



Aménagements de sécurisation récents Rue des Anciens Combattants







## B.3. Compléter le réseau de cheminements doux

- ► Conforter le réseau de chemins de randonnées et proposer des circuits touristiques (vers Epouville, création d'une boucle de randonnées au Nord et au Sud du village, etc.)
- ▶ Pérenniser les axes de cheminement doux en lien avec les besoins des Manéglisais, notamment en facilitant les déplacements piétons entre les principaux hameaux (Branmaze, Cocusseville) et le village
- ► Favoriser la création d'une piste cyclable depuis le centre-bourg vers Epouville
- ▶ Imposer la réalisation d'infrastructures sécurisées pour les déplacements doux lors des futures opérations d'aménagement
- ▶ Améliorer l'accessibilité aux équipements et espaces publics pour toutes les populations

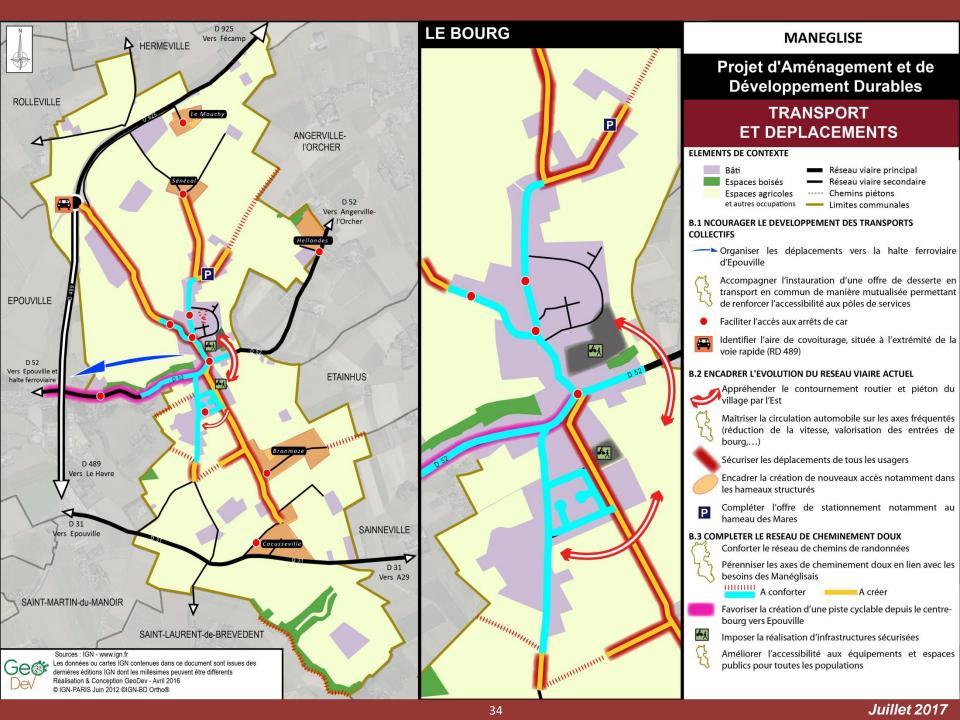
« Affirmer et développer des continuités douces pour les déplacements quotidiens des manéglisais »





Diversité des infrastructures douces sur Manéglise









# **C. ACTIVITES ECONOMIQUES**

Les grands objectifs pour Manéglise sont...

... pérenniser l'activité agricole (5)

... maintenir et développer les activités de proximité (4)

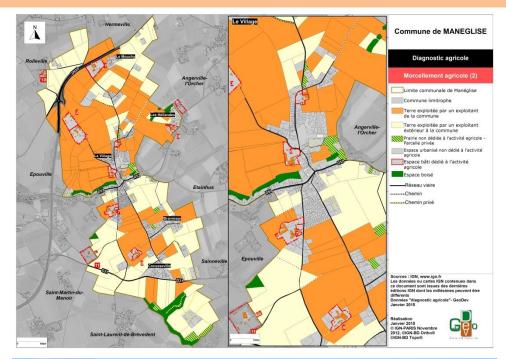




# C. ACTIVITES ECONOMIQUES

## C.1. Pérenniser l'activité agricole

- ▶ Promouvoir une agriculture durable dans le respect du terroir cauchois
- ► Assurer les **continuités agricoles** à l'échelle du terroir
- ▶ Ne pas miter les grands ensembles agricoles
- ▶ Maintenir le bâti agricole, à distance du bâti à dominante d'habitat et inversement, en appréhendant notamment le développement des deux corps de ferme en activité, situés à proximité immédiate du centre-bourg
- ▶ Pérenniser l'activité de maraîchage située dans le centre du village, sans remettre en cause les possibilités de développement de cette dernière
- >> RAPPELS DU DIAGNOSTIC
- 78,2% de la surface communale sont dédiés à l'agriculture
- 9 sièges principaux d'exploitation dont 2 maraîchers « Limiter la consommation d'espaces agricoles »









# C. ACTIVITES ECONOMIQUES

## C.2. Maintenir et développer les activités de proximité

- ► Favoriser le maintien des commerces de proximité et des activités de services situés place de la mairie
- ► Encadrer **l'évolution des quelques entreprises,** situées route d'Etainhus et de **la casse automobile,** située dans un environnement à dominante agricole
- ► Conforter et diversifier l'offre d'hébergements touristiques (conforter l'activité du Domaine de Branmaze, du Domaine des Hellandes, des gîtes, des chambres d'hôtes, etc.),
- ▶ Valoriser et développer les grandes infrastructures de déplacements à des fins touristiques (GR, chemins de randonnées,...)

>> RAPPELS DU DIAGNOSTIC

X gîtes et X chambres d'hôtes (à préciser)

Plusieurs chemins de randonnées

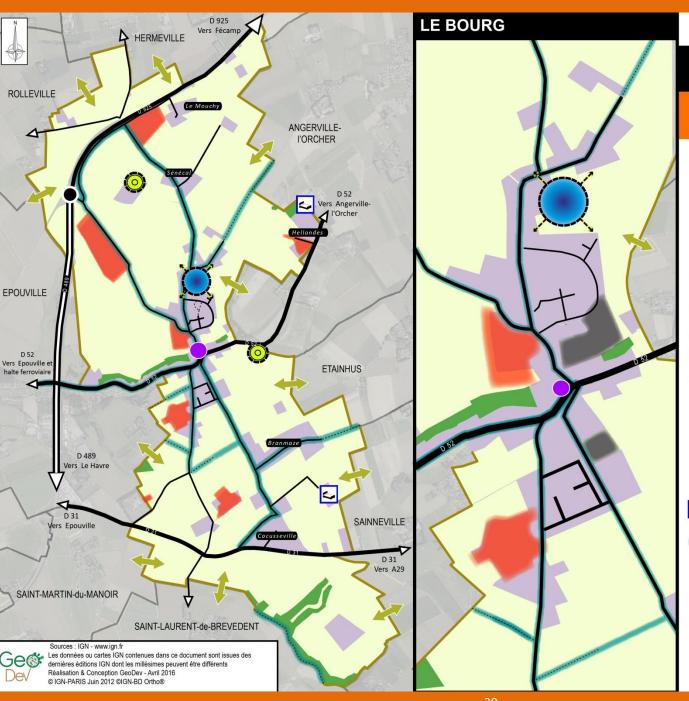
« Développer le tourisme vert »

#### Chemin de randonnées – Hameau des Mares



Activités économiques – Route d'Etainhus





#### **MANEGLISE**

Projet d'Aménagement et de **Développement Durables** 

### **ACTIVITES ECONOMIQUES**

#### **ELEMENTS DE CONTEXTE**

Bâti Espaces boisés Espaces agricoles Réseau viaire principal Réseau viaire secondaire

et autres occupations

···· Chemins piétons Limites communales

#### C.1 PERENNISER L'ACTIVITE AGRICOLE



Promouvoir une agriculture durable dans le respect du terroir cauchois

Assurer les continuités agricoles à l'échelle du terroir



Ne pas miter les grands ensembles agricoles



Maintenir le bâti agricole, à distance du bâti à dominante d'habitat et inversement



Pérenniser l'activité de maraîchage

#### C.2 MAINTENIR ET DEVELOPPER LES ACTIVITES DE PROXIMITE



Favoriser le maintien des commerces de proximité et des activités de services situés place de la mairie



Encadrer l'évolution des quelques entreprises, situées route d'Etainhus et de la casse automobile, localisée dans un environnement à dominante agricole



Conforter et diversifier l'offre d'hébergements touris-



Valoriser et développer les grandes infrastructures de déplacements à des fins touristiques

Juillet 2017





# D. PAYSAGE ET PATRIMOINE

Les grands objectifs pour Manéglise sont...

... conforter l'identité rurale de la commune (5)

... ménager la qualité paysagère et les éléments identitaires du paysage (6)





# D. PAYSAGE ET PATRIMOINE

## D.1. Conforter l'identité rurale de la commune

- ► Conserver et valoriser les éléments du petit patrimoine bâti identitaires de la commune (belles demeures, église, calvaires, stèles belges,...)
- ▶ Préserver le caractère remarquable des clos-masures d'intérêt patrimonial (bâti, vergers, talus plantés,...)
- ▶ Permettre le changement de destination des bâtiments agricoles de caractère patrimonial en habitation
- ▶ Veiller à la qualité architecturale et à l'insertion des constructions nouvelles dans leur environnement paysager et bâti
- ▶ Soigner les transitions entre espaces bâtis et espaces agricoles, notamment à proximité des secteurs d'ouverture à l'urbanisation
- >> RAPPELS DU DIAGNOSTIC Forte emprunte de l'architecture cauchoise Quelques éléments du petit patrimoine bâti Des clos-masures remarquables à préserver

« Conserver la convivialité d'un village rural proche de toutes les commodités urbaines »

Vue remarquable – Rue du Générale de Gaulle



Clos Masure remarquable – L'Orme







# D. PAYSAGE ET PATRIMOINE

## D.2. Ménager la qualité paysagère et les éléments identitaires du paysage

- ► Préserver les grandes unités paysagères
- ► Affirmer les principaux corridors écologiques (à l'Ouest du village, aux Hellandes et au Roncheray)
- ▶ Protéger les éléments du patrimoine naturel participant au paysage identitaire de Manéglise (alignements boisés, mares, vergers, boisements)
- ► Maintenir les perspectives paysagères et les coupures d'urbanisation
- ▶ Prendre en considération le périmètre de protection lié à la présence de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois
- ► Favoriser les plantations en essences locales

>> RAPPELS DU DIAGNOSTIC

De nombreux éléments du patrimoine naturel à préserver

Des coupures d'urbanisation à protéger

« Conforter la trame verte et bleue »



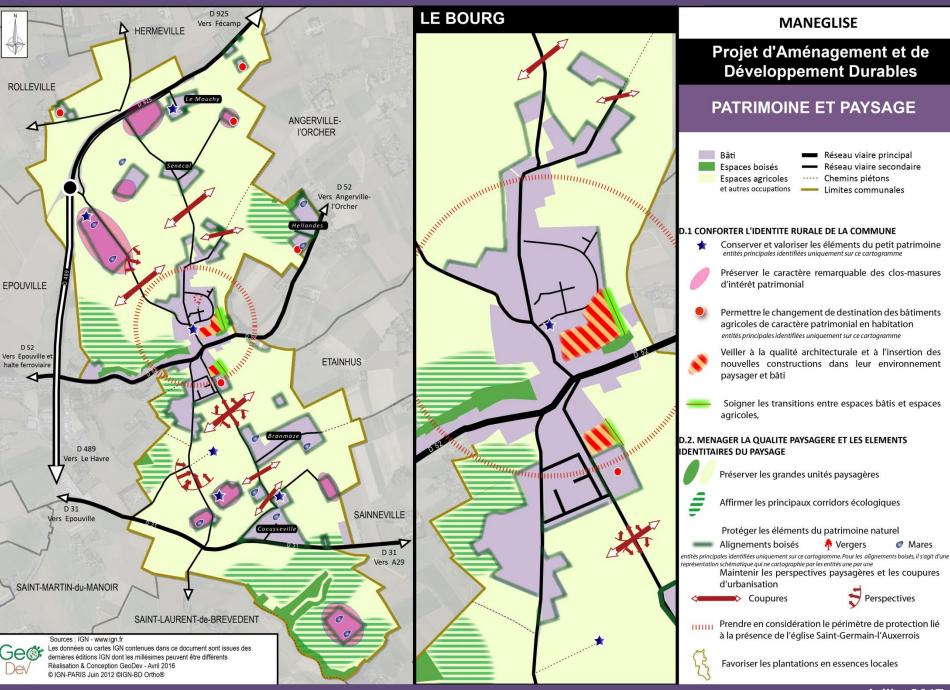






Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois









# **E. ENVIRONNEMENT**

Les grands objectifs pour Manéglise sont...

... préserver et valoriser les ressources (6)

... limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques (4)





# **E. ENVIRONNEMENT**

## E.1. Préserver et valoriser les ressources

- ► Maîtriser les rejets pluviaux dans le milieu en optimisant la mise en place de dispositifs hydrauliques adaptés lors des futures opérations d'aménagement
- ▶ Maîtriser l'infiltration des eaux de ruissellement à la parcelle et la rétention des eaux de toitures
- ▶ Préserver la continuité de la trame bleue (principaux thalwegs, mares, etc.)
- ▶ Eviter les pollutions de sites (prise en compte des périmètres éloignés de captage, etc.)
- ▶ Définir les conditions de gestion des déchets dans les futures opérations d'aménagement (conditions et lieux de stockage, accès, conditions de desserte)
- ▶ Inciter à l'utilisation des **énergies renouvelables**

## >> RAPPELS DU DIAGNOSTIC

Axe de ruissellement majeur traversant dans le village Périmètres éloignés des captages de Saint-Martin-du-Manoir et Saint-Laurent-de-Brévedent « Optimiser la gestion de l'eau et des énergies »



Place de stationnement enherbée - lotissement les Hauts du Vallon



Axe de ruissellement principal qui contourne l'Est du village





# **E. ENVIRONNEMENT**

# E.2. Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques

- ► Tenir à distance les zones d'extension résidentielle des sources de risque (bruit, ruissellement et effondrement, transport de matières dangereuses)
- ► Conserver et créer dès que possible les talus, les alignements boisés et les prairies naturelles, afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales
- ▶ Interdire les activités dangereuses ou générant d'importantes nuisances à proximité des secteurs d'habitat (bruit, odeur, circulation,...)
- ▶ Réserver les **emplacements nécessaires** à la réalisation d'**ouvrages de lutte contre le ruissellement** à l'échelle du bassin versant

# >> RAPPELS DU DIAGNOSTIC Recensement des cavités souterraines validé Principaux ouvrages hydrauliques déjà réalisés — d'autres ouvrages hydrauliques à prévoir dans les prochaines années PPRI de la Lézarde approuvé

« Ne pas surexposer les personnes et les biens face aux risques »

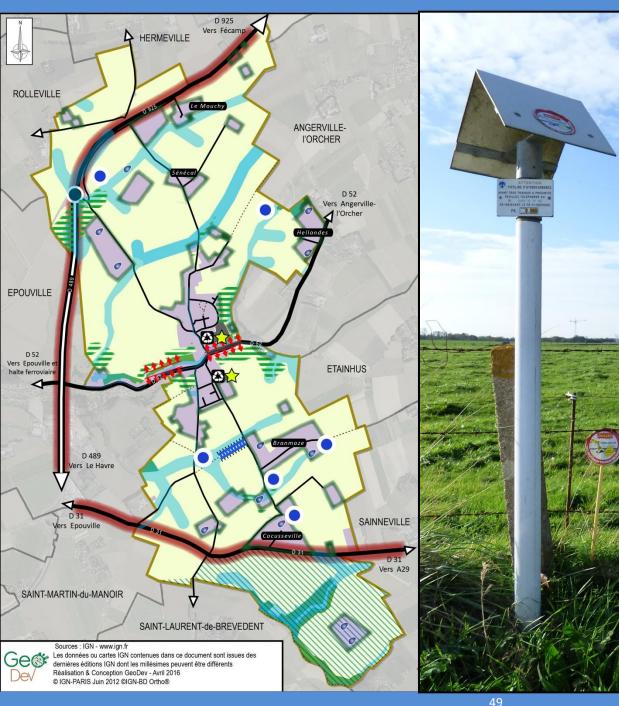
## Noue végétalisée au lotissement les Hauts du Vallon





Passage de la RD.925, voie classée à grande circulation, sur la frange Nord du territoire communal





#### **MANEGLISE**

## Projet d'Aménagement et de Développement Durables

#### **ENVIRONNEMENT**

#### ELEMENTS DE CONTEXTE

Bâti
Espaces boisés
Espaces agricol

Réseau viaire principal
Réseau viaire secondaire

Espaces agricoles ····· Chemins piétons et autres occupations — Limites communales

#### E.1 PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES



Maîtriser les rejets pluviaux dans le milieu

Maîtriser l'infiltration des eaux de ruissellement à la parcelle et la rétention des eaux de toitures

Pré ent

Préserver la continuité de la trame bleue entités principales identifiées uniquement sur ce cartogramme

Eviter les pollutions de sites

Définir les conditions de gestion des déchets dans les futures opérations d'aménagement

1 rutures operations d'amenagement

Inciter à l'utilisation des énergies renouvelables

## E.2 LIMITER L'EXPOSITION DES PERSONNES ET DES BIENS AUX RISQUES



Tenir à distance les zones d'extension résidentielle des sources de risque (bruit, ruissellement et effondrement)



Conserver et créer dès que possible les talus, les alignements boisés et les prairies naturelles



Interdire les activités dangereuses ou générant d'importantes nuisances à proximité des secteurs d'habitat



Réserver les emplacements nécessaires à la réalisation d'ouvrages de lutte contre le ruissellement

Juillet 2017